



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'INSCRIPTION

**CONCOURS NATIONAL EXTERNE OU INTERNE
A AFFECTATION LOCALE (ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence)
DE RECRUTEMENT DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Session des 03 et 04 avril 2024

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

Je souhaite m'inscrire au :

CONCOURS EXTERNE NATIONAL A AFFECTATION LOCALE (ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence)

OU

CONCOURS INTERNE NATIONAL A AFFECTATION LOCALE (ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence)

Concours externe :

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 : Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Durée : quatre heures ; coefficient 4

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Deux séries de questions

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Durée : trois heures ; coefficient 3

Concours interne :

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 : Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique. La réponse apportée au cas pratique sera construite sous la forme d'une note structurée qui aura pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Durée : quatre heures ; coefficient 4

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Deux séries de questions

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Durée : trois heures ; coefficient 3

ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage : _____

Votre prénom : _____

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance : _____ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance : _____

N° département : _____

DOM-COM ou pays étranger : _____

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? oui non

Si non, précisez votre nationalité : _____

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? oui non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de la 1^{ère} épreuve écrite, **soit au mercredi 03 avril 2024**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation aux épreuves écrites) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Vous pouvez préciser vos coordonnées téléphoniques :

Domicile : _____

Portable : _____

Travail : _____

Votre adresse électronique : _____

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Concours externe

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par un exposé par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.

En cas d'admissibilité, la fiche individuelle de renseignement doit être envoyée par le candidat par voie dématérialisée, **au plus tard le mardi 11 juin 2024**, date impérative, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

En cas de difficulté lors de l'envoi de la fiche individuelle de renseignement, le candidat doit contacter le pôle des recrutements du bureau RHG4 au 01.70.22.87.16 ou 01.70.22.87.62, **au plus tard le mardi 11 juin 2024**.

Concours interne

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le mercredi 11 juin 2024**, date impérative, le cachet de La Poste faisant foi, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ? oui non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> BAC, ... | <input type="checkbox"/> BEP, CAP, BEPC |
| <input type="checkbox"/> BAC +2 | <input type="checkbox"/> Dérogation de diplôme (3 enfants) |
| <input type="checkbox"/> BAC +3 | <input type="checkbox"/> Commission de recevabilité (demande d'équivalence) |
| <input type="checkbox"/> BAC +4 | <input type="checkbox"/> Sans diplôme |
| <input type="checkbox"/> BAC +5 et plus | <input type="checkbox"/> Autre : |

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN (externe et interne)

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez les épreuves écrites :

- Cour d'appel d'Aix-en-Provence

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée **au plus tard le mercredi 07 février 2024**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :